

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 15 Septembre 2016.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge et Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme COOREVITS Catherine*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. MORMANN Nolann (*pouvoir à MORMANN Cédric*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Yolande DUBOURG et Véronique LE BORGNE.

<b>OBJET :</b>	<b>Admission en non-valeur – Budget Principal.</b>
----------------	--

N° 2016 / 09 / 01

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des particuliers restent redevables, d'une somme globale de 1 828,73 € répartie comme suit :*

<i>Titre 62/2008</i>	<i>1 199,31 €</i>	<i>Remboursement de sinistre</i>
<i>Titre 176/2011</i>	<i>45,00 €</i>	<i>Livres médiathèques non restitués</i>
<i>Titre 21/2012</i>	<i>81,00 €</i>	<i>Représentation cirque</i>
<i>Titre 115/2013</i>	<i>54,00 €</i>	<i>Représentation cirque</i>
<i>Titre 836/2013</i>	<i>75,70 €</i>	<i>Livres médiathèques non restitués</i>
<i>Titre 901/2013</i>	<i>112,00 €</i>	<i>Représentation cirque</i>
<i>Titre 259/2014</i>	<i>261,72 €</i>	<i>Remboursement de sinistre</i>

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu la demande du comptable du Trésor Public proposant, d'admettre en non-valeur les produits non recouverts pour cause de poursuite sans effet ou pour créance minime,*

*Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité – Économie du 12 Septembre 2016,*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

.../...

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

*DECIDE d'admettre en non-valeur ces 7 créances pour un montant global de 1 828,73 €,*

*PRECISE que les crédits seront inscrits au budget principal 2016 de la Commune au compte 6541.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 26 Septembre 2016,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20160922-CM-2016-09-01-  
DE  
Date de télétransmission : 26/09/2016  
Date de réception préfecture : 26/09/2016

Séance du Conseil municipal du 22 Septembre 2016  
Délibération n° 2016 / 09 / 01